Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300049-20261014-DEL202610086-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 18
Représentés : 03
Votants : 21
Absents : 02

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026 À 18H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sylvie FRADIN, Stéphanie LAHURE, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD donne procuration à Lilian LOPEZ

ABSENT(S) : Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence ALBANESE

DÉLIBÉRATION N° 086 10 2026 – FINANCES – BUDGET 2026 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Présentation par Isabelle BESSE

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2026-38 du 22 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026 ;
Considérant que les décisions modificatives permettent d'adapter les autorisations budgétaires initiales aux évolutions des dépenses et des recettes en cours d'exercice ;
Considérant que les ajustements proposés dans le cadre de la présente décision modificative respectent les principes d'équilibre et de sincérité budgétaire ;
Considérant que les modifications envisagées sont nécessaires pour assurer la bonne exécution des politiques publiques locales et la régularisation des opérations comptables ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 07 / 10 / 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du Budget 2026 de la Commune, comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap/Art	Libellés	Montant	Chap/Art	Libellés	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011 - Charges à caractères générales			*70 - Prestations de services*		
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	25 326,00 €	70323	Redevance d'occupation du domaine public	7 819,00 €
023 - Vrement à la section d'investissement			*73 - Impôts et taxes*		
023	Virement à la section d'investissement	28 000,00 €	732181	Dispositif de lissage conjoncturel	17 507,00 €
			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
			722	Immobilisations corporelles	28 000,00 €
	TOTAL	53 326,00 €		TOTAL	53 326,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			*10 - Dotations, fonds divers et réserves*		
21312	Bâtiments scolaires	- 1 846 308,00 €	10222	FCTVA	3 922,00 €
21318	Autres bâtiments	28 000,00 €	*021 - Vrement à la section de fonctionnement*		
041 - Opérations patrimoniales			023	Virement à la section d'investissement	28 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	1 846 308,00 €			
13 - Subventions d'investissement					
13251	Subventions d'investissement à verser au GFP de rattachement	2 892,00 €			
16 - Emprunts et dettes assimilées					
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 030,00 €			
	TOTAL	31 922,00 €		TOTAL	31 922,00 €

Fait et délibéré le 14 octobre 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

MAIRIE D'AMBÈS 33810

Le Secrétaire de séance,
Florence ALBANESE